



Service d'Accompagnement
des Mères Lycéennes

RAPPORT D'ACTIVITE SAMELY 2025

PACTE
SOLIDARITÉS

Agir ensemble pour faire
reculer la pauvreté



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Yvelines
Le Département



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

**PRÉFET
DES YVELINES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Table des matières

INTRODUCTION	3
I. Présentation du SAMELY	4
1.1 Missions du dispositif	4
1.2 Public accompagné	4
1.3 Modalités d'accompagnement	4
II. Profil des jeunes accompagnées	5
1.4 2.1. Parcours scolaires et situation à l'entrée dans le dispositif	6
III. Lutte contre le décrochage scolaire	7
IV. Soutien à la parentalité et accompagnement de la dyade mère-enfant.....	8
4.1 Actions de soutien du lien mère-enfant.....	8
4.2 Articulation avec les relais de la petite enfance	8
4.3 L'enfant : besoins repérés et particularité territoriale	9
V. Prise en compte des enjeux de santé et de santé mentale.....	10
5.1 Repérage des fragilités et besoins en santé	10
5.2 Action de soutien en santé mentale en 2025	10
5.3 Eclairage clinique et analyse qualitative de l'accompagnement.....	11
VI. Lutte contre les exclusions et l'isolement social	11
6.1 Isolement social, configurations familiales et sécurisation résidentielle	12
6.2 accès aux droits ressources et inclusion sociale.....	13
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026.....	14
Annexe 1 : Bilan quantitatif des actions de soutien à la parentalité	15

INTRODUCTION

L'association PEP 75 œuvre depuis plus de 100 ans dans le champ de l'éducation populaire. Guidée par des valeurs de solidarité, de laïcité et d'inclusivité, elle développe des services permettant l'accès à l'éducation, aux loisirs, à la culture et aux vacances pour tous, en concours aux politiques publiques. Rattachée au niveau national à la fédération des PEP, elle s'appuie sur un maillage territorial fort, favorisé par les antennes départementales PEP locales.

Il y a 13 ans, le SAPAD de Paris, service académique soutenant la scolarité des élèves malades et piloté par les PEP 75, identifie une problématique spécifique de décrochage scolaire chez les élèves enceintes ou mères. Au sein de l'Éducation nationale, aucun statut ni dispositif dédié n'existe alors pour accompagner ce public singulier et particulièrement vulnérable, souvent éloigné des institutions et confronté à des ruptures multiples. Pour répondre aux besoins spécifiques des mères adolescentes et de leur enfant, l'association PEP 75 crée le dispositif SAMELY (Service d'Accompagnement des MÈres LYcéennes).

Depuis sa création, le SAMELY s'est imposé comme un dispositif indispensable pour garantir la continuité et la réussite des parcours scolaires des mères lycéennes, tout en veillant à la protection et au développement de leur enfant. Aujourd'hui présent dans six départements d'Île-de-France, le SAMELY intervient auprès d'un public jeune, majoritairement mineur, présentant de multiples vulnérabilités — scolaires, sociales, psychiques, économiques ou familiales. Il constitue un maillon essentiel de la prévention du décrochage scolaire et de la lutte contre les inégalités, en articulant accompagnement éducatif, soutien à la parentalité et coordination partenariale.

La reconnaissance du SAMELY par ses partenaires institutionnels, éducatifs, sociaux et sanitaires confirme la pertinence et la nécessité de son action. Cette dynamique partenariale, construite au fil des années, permet une approche globale et sécurisante des situations, au plus près des réalités vécues par les jeunes mères.

Les enjeux sont nombreux et déterminants : santé périnatale et mentale, lutte contre la pauvreté, prévention de l'exclusion et des violences, dans un contexte marqué par la reproduction des inégalités sociales et de genre.

Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des partenaires financeurs qui soutiennent le projet depuis sa création. Leur engagement fidèle et renouvelé rend possible la pérennité et le développement du dispositif, ainsi que l'adaptation constante de nos modalités d'intervention aux besoins des territoires. Ceci est aujourd'hui essentiel dans un contexte sociétale instable et dans un environnement marqué par des ressources budgétaires contraintes qui fragilise les dispositifs existants.

I. Présentation du SAMELY

1.1 Missions du dispositif

Le SAMELY aide les jeunes femmes à concilier leur vie de mère et d'élève. Il s'articule pour cela autour de trois missions :

- La lutte contre le décrochage scolaire des élèves enceintes ou mères, en collaboration avec l'éducation nationale, en soutenant l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire ou d'insertion professionnelle future.
- La lutte contre l'exclusion et l'isolement social des jeunes femmes en favorisant la création d'un lien entre elles et avec les différents services et associations de leur territoire.
- Le soutien à la parentalité des jeunes femmes et la mise en place du lien mère-enfant.

1.2 Public accompagné

Le dispositif s'adresse aux jeunes femmes enceintes ou mères, scolarisées ou souhaitant l'être dans un établissement relevant de l'Éducation nationale.

Il intervient auprès de jeunes femmes résidentes ou étant scolarisées dans l'un des départements suivants : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise.

L'accompagnement débute une fois le délai légal d'IVG afin de ne pas influencer le choix de la jeune femme de poursuivre, ou non, la grossesse.

1.3 Modalités d'accompagnement

Le SAMELY offre un accompagnement global, gratuit et fondé sur la libre adhésion, d'une durée maximale de deux ans. Il associe deux approches complémentaires : un suivi individuel et des actions collectives, comprenant des ateliers thématiques, des stages et des séjours.

L'accompagnement repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de coordinatrices scolarité-insertion, formées au travail social, et de psychologues. Cette complémentarité permet un suivi individualisé des jeunes mères, prenant en compte les dimensions éducatives, sociales, parentales et psychiques.

Dans l'intérêt des jeunes femmes et de leur enfant, l'équipe adopte une **démarche d'aller-vers**. Les entretiens peuvent se dérouler au domicile des jeunes femmes, au sein de leur établissement scolaire, dans les locaux de partenaires de terrain ou dans tout autre lieu propice aux échanges.

Les coordinatrices scolarité-insertion identifient les obstacles à la scolarité et, avec les jeunes mères, élaborent des stratégies visant à lever les freins à leur investissement scolaire et parental. Elles travaillent en étroite collaboration avec les services médico-sociaux de droit commun

ainsi qu’avec le réseau associatif local, afin d’assurer l’information, l’orientation et l’accès aux droits des jeunes femmes.

Les psychologues assurent un accompagnement psychique périnatal destiné à soutenir le lien mère-bébé et à veiller à la santé mentale de chacun. Selon l’évaluation de l’état psychique maternel et de la qualité du lien mère-enfant, des orientations vers des structures de soins adaptées peuvent être proposées.

Les professionnelles de l’équipe mènent tout au long de l’accompagnement un travail **visant à renforcer l’autonomie des jeunes femmes** dans les démarches.

II. Profil des jeunes accompagnées

File active et profil du public en 2025 :

- **Nombre total de jeunes femmes accompagnées : 266**
- **Âge moyen à l’entrée : 17 ans**
- **Part de mineures : 58 %**
- **Tranche d’âge : 11–23 ans**

En 2025, l’âge moyen de 17 ans est plus bas que les années précédentes. Cette réalité, ainsi que la part élevée de mineures confirment la complexité des parcours et situe l’intervention du dispositif à un moment clé de construction des trajectoires scolaires, sociales et parentales.

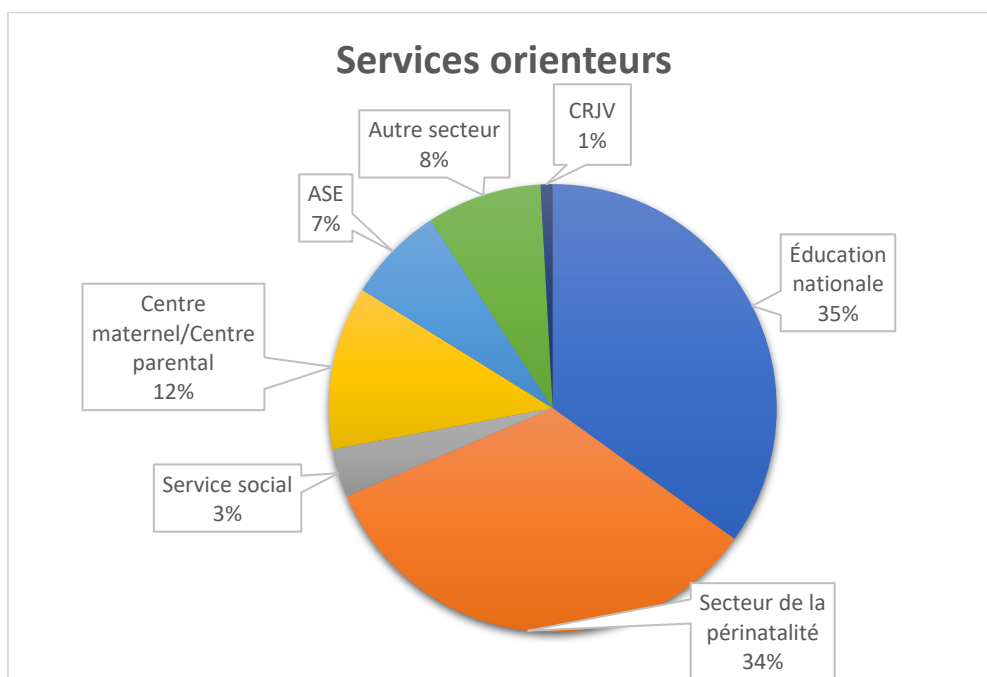
L’amplitude d’âge observée, comprise entre 11 et 23 ans, met en évidence l’hétérogénéité du public accompagné. Elle implique une organisation capable de répondre à des situations très différenciées en termes de maturité, d’autonomie et de contraintes institutionnelles.

Répartition territoriale des accompagnements :

Départements	75	77	78	91	93	95	Total
Nombre d’accompagnements	49	44	34	44	48	47	266

Le SAMELY s’inscrit dans une logique de travail en réseau, en articulation étroite avec l’Éducation nationale, les acteurs de la périnatalité, de la petite enfance, de la santé et du médico-social.

Le profil des jeunes suivies par le SAMELY s’appréhende également à travers les modalités d’orientation vers le dispositif, qui renseignent sur les acteurs à l’origine du repérage et de l’entrée dans l’accompagnement.



La prédominance des orientations émanant de l'Éducation nationale et du secteur de la périnatalité confirme l'ancrage du SAMELY au croisement des enjeux scolaires, sociaux et de santé

1.4.2.1. Parcours scolaires et situation à l'entrée dans le dispositif

En 2025, **79 % des jeunes femmes orientées vers le SAMELY étaient scolarisées**, tandis que **21% étaient en situation de décrochage ou déscolarisation récente**. Si le décrochage peut précéder la grossesse, celle-ci augmente le risque de rupture scolaire en raison de la stigmatisation sociale, des contraintes physiques et médicales, de l'absence de modes d'accueil, ainsi que des tensions familiales ou violences qui peuvent s'accroître au moment de la révélation de la grossesse.

Parmi les jeunes scolarisées, **62 % sont engagées dans des filières professionnelles**.

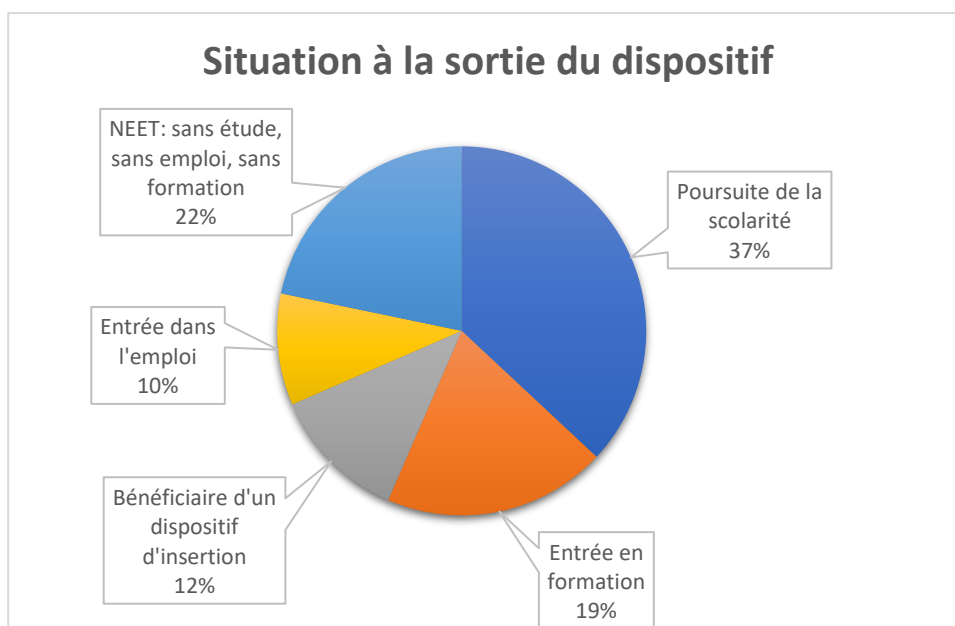
La forte proportion de jeunes engagées dans des filières professionnelles interroge sur les logiques d'orientation à l'œuvre d'autant que ces filières comportent des périodes obligatoires de stages. C'est une difficulté supplémentaire pour les mères lycéennes qui peinent souvent à trouver un stage compatible avec leur situation de maternité.

Grâce au SAMELY, les jeunes femmes bénéficient d'un accompagnement privilégié pour leurs démarches Affelnet, Parcoursup ou de réorientation.

III. Lutte contre le décrochage scolaire

Le SAMELY intervient majoritairement en prévention des ruptures de parcours scolaire, mais également en reprise de parcours fragilisés, à un moment charnière des trajectoires scolaires et parentales.

En 2025, **71 % des jeunes femmes accompagnées ont validé un examen ou obtenu un diplôme**. Dans ce contexte, le rôle du SAMELY ne se limite pas à l'obtention immédiate d'un diplôme, mais consiste à prévenir les ruptures, maintenir le lien avec les institutions scolaires et accompagner des trajectoires dont la réussite s'inscrit souvent dans un temps plus long, compatible avec les réalités de la parentalité adolescente.



A la sortie de l'accompagnement SAMELY, **79 % des jeunes accompagnées sont engagées dans un parcours scolaire, de formation ou d'insertion**, traduisant l'effet structurant de l'accompagnement sur la continuité des trajectoires.

La part de jeunes femmes en situation de NEET (22 %) est le reflet de situations transitoires, souvent liées à des contraintes liées à la maternité précoce : accouchement intervenu en cours d'année scolaire ou pendant les périodes d'examen, absence de solution de garde, instabilité du logement ou nécessité de prioriser la santé et le lien mère-enfant. Ces situations révèlent bien souvent une nécessité de réorganisations de parcours, parfois choisies, parfois contraintes, visant à sécuriser la suite de la trajectoire plutôt qu'à l'interrompre.

IV. Soutien à la parentalité et accompagnement de la dyade mère-enfant

En 2025, le SAMELY a consolidé son action de soutien à la parentalité, observer la mise en place du lien mère-enfant et réduire les freins sociaux (isolement, précarité, modes de garde), dans une logique d'intervention précoce cohérente avec les orientations des politiques publiques en faveur des tout-petits et du soutien à la parentalité.

4.1 Actions de soutien du lien mère-enfant

Cette année, le SAMELY a organisé 4 séjours sur les thématiques suivantes : **Lien mère-enfant** et **Scolarité & parentalité** qui ont permis à 40 mères et 40 bébés de partir pour une durée de cinq jours en Loire Atlantique et en Bretagne.

Ces séjours se déclinent en deux modalités complémentaires :

- Des séjours parentalité, visant le renforcement du lien mère-enfant, le développement des compétences parentales et l'observation des interactions parent-enfant dans un cadre sécurisant et préventif
- Des séjours de remobilisation scolaire, articulant accompagnement à la parentalité et soutien à la continuité ou à la reprise des parcours scolaires des jeunes mères.

Les séjours constituent des temps d'accompagnement essentiels pour le soutien à la parentalité avec la présence de l'équipe 24h/24. Leur mise en œuvre est parfois complexe car il s'inscrit dans la réalité d'un public adolescent, marqué par des situations instables pouvant entraîner des mobilisations tardives ou des ajustements de dernière minute. Cette contrainte opérationnelle nécessite une forte mobilisation de l'équipe avant le départ et traduit la nécessité d'une organisation souple, adaptée aux besoins des jeunes mères accompagnées.

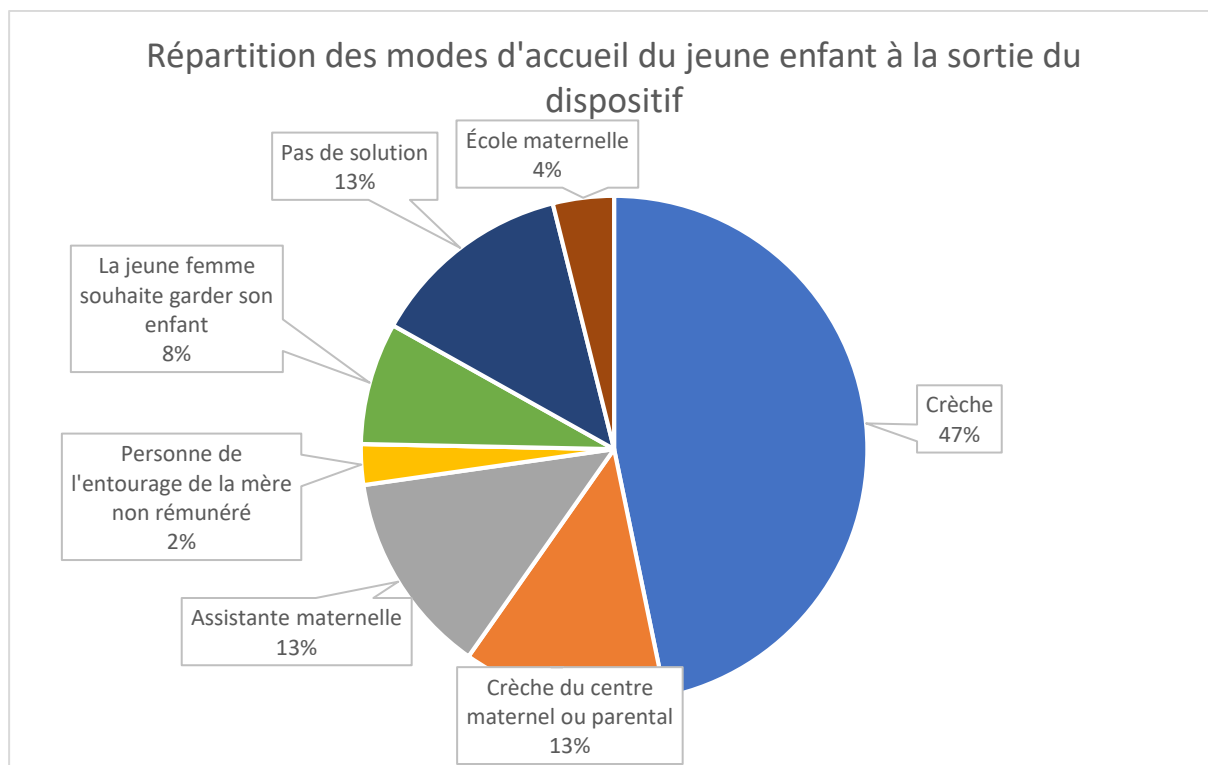
En complément des séjours, des ateliers sont organisés tout au long de l'année pour soutenir les compétences parentales des jeunes femmes dans les six départements couverts par le SAMELY.

En 2025, **53 ateliers collectifs** ont été organisées dans les différents territoire, comptabilisant **254 participations de mères et 172 d'enfants**.

4.2 Articulation avec les relais de la petite enfance

L'accès à un mode d'accueil constitue un levier essentiel pour assurer la continuité des parcours scolaire, de formation et d'insertion professionnelle. Les données 2025 mettent en évidence l'impact du SAMELY dans l'obtention d'un mode d'accueil adapté et formel.

Le contexte national de tension concernant l'offre d'accueil du jeune enfant renforce la nécessité d'un accompagnement de proximité pour soutenir les démarches des jeunes mères et anticiper les freins à l'obtention d'une place (temporalité des demandes, calendrier des commissions, plateforme numériques...).



En 2025, **77 % des enfants bénéficient d'un mode d'accueil stable à la sortie du dispositif**, tout en laissant subsister des situations sans solution, révélatrices des tensions persistantes de l'offre d'accueil sur certains territoires.

4.3 L'enfant : besoins repérés et particularité territoriale

L'accompagnement du SAMELY prend en compte l'enfant comme sujet à part entière : ses besoins de protection, de stabilité, de soins, de socialisation et de développement. Cette approche implique de travailler simultanément la stabilité du quotidien (hébergement, ressources, soins) et les conditions favorables au développement de l'enfant (rythmes, interactions, éveil, environnement).

Les données 2025 soulignent l'importance d'un soutien quotidien à la relation mère-bébé, surtout dans les premières années après la naissance.

- A l'entrée dans le dispositif, 15 % des jeunes femmes bénéficie d'un accueil au sein d'un centre maternel ou parental.
- Cette proportion s'élève à 30 % pendant l'accompagnement.
- Enfin, elles sont 24 % à la sortie.

L'accompagnement des compétences parentales, dans un cadre sécurisant pour la mère et l'enfant, permet de prévenir l'épuisement maternel et de limiter les risques de maltraitance. Cependant, l'offre de solutions d'accueil et d'hébergement, ainsi que l'accès aux dispositifs de droit commun, varient fortement selon les départements. Cette hétérogénéité exige une organisation capable de s'adapter, d'anticiper les ruptures et de coordonner finement les acteurs autour de la dyade mère-enfant.

V. Prise en compte des enjeux de santé et de santé mentale

5.1 Repérage des fragilités et besoins en santé

Les jeunes femmes accompagnées par le SAMELY présentent fréquemment des vulnérabilités sociales, familiales et résidentielles susceptibles d'impacter leur santé et celle de leur enfant. La jeunesse du public, l'entrée précoce dans la parentalité et l'instabilité des situations renforcent également le risque de ruptures de scolarité, de parcours de santé et de continuité des droits. Dans ce contexte, l'accompagnement intègre un travail transversal d'identification des fragilités et des besoins en santé, tout au long du parcours, afin d'anticiper les difficultés pouvant entraver la poursuite de la scolarité, le bien-être psychique et la sécurité de la dyade mère-enfant.

L'identification des leviers de vulnérabilité repose sur les échanges réguliers avec les jeunes mères, l'observation en situation (entretiens, accompagnements, actions collectives, séjours) et la coordination avec les professionnels intervenant auprès d'elles. Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention : identifier tôt ce qui fragilise, ajuster l'accompagnement, et sécuriser les conditions nécessaires à la continuité des parcours (scolarité, parentalité, accès aux soins).

5.2 Action de soutien en santé mentale en 2025

- 28 % des jeunes accompagnées ont un suivi psychologique déjà mis en place au début de l'accompagnement et **53 % bénéficient d'un suivi pendant l'accompagnement**
- **109 participations à des groupes de parole**
- **73 ateliers** organisés par les psychologues lors des actions collectives.
- **140 jeunes femmes** rencontrées en **entretiens ponctuels ou réguliers**, permettant un repérage des fragilités psychiques et un soutien ajusté.
- **Au total : 423 jeunes femmes et 231 bébés touchés par l'ensemble de ses actions**

Les difficultés psychiques en période périnatale sont largement documentées et renforcent la pertinence d'un repérage précoce et d'un accompagnement gradué, articulé avec les soins de droit commun.

L'orientation vers des services de santé mentale ou de psychiatrie demeure parfois contrainte par des délais d'attente et une offre inégale selon les territoires. Dans ce contexte, le SAMELY joue un rôle d'interface : repérer, soutenir, coordonner et sécuriser, sans se substituer aux dispositifs de soins.

5.3 Eclairage clinique et analyse qualitative de l'accompagnement

L'analyse clinique issue de l'accompagnement psychologique met en évidence un écart fréquent entre les situations vécues par les jeunes femmes et ce qu'elles identifient ou nomment comme relevant de violences ou de souffrances psychiques.

En effet, **53% des jeunes femmes accompagnées se déclarent victimes de violences**. Cette proportion de jeunes se reconnaissant victimes de violences appelle une lecture prudente des données. Ces chiffres ne reflètent en effet qu'une partie des situations vécues. Certaines expériences, bien que marquées par des atteintes significatives, ne sont pas immédiatement reconnues comme telles par les jeunes mères elles-mêmes.

Les situations les plus complexes nécessitent parfois la rédaction d'une information préoccupante. Ainsi, en 2025, 42 situations ont fait l'objet d'un signalement dont 8 portés par le SAMELY.

L'accompagnement psychologique s'inscrit ainsi dans une temporalité progressive, permettant un travail de mise en mots, d'identification et de compréhension des vécus, en respectant le rythme de chaque jeune femme. Ce processus constitue un levier essentiel pour favoriser l'adhésion à l'accompagnement, renforcer le sentiment de sécurité et soutenir l'émergence d'une demande d'aide adaptée. Il contribue également à la stabilisation de la relation mère-enfant, en soutenant les compétences parentales naissantes et en accompagnant les interactions précoces au sein de la dyade.

VI. Lutte contre les exclusions et l'isolement social

Les données 2025 mettent en évidence des parcours marqués par la précarité économique, la fragilité des soutiens familiaux et institutionnel. Cela nous permet aussi, dans une certaine mesure, d'évaluer l'impact de l'action du SAMELY :

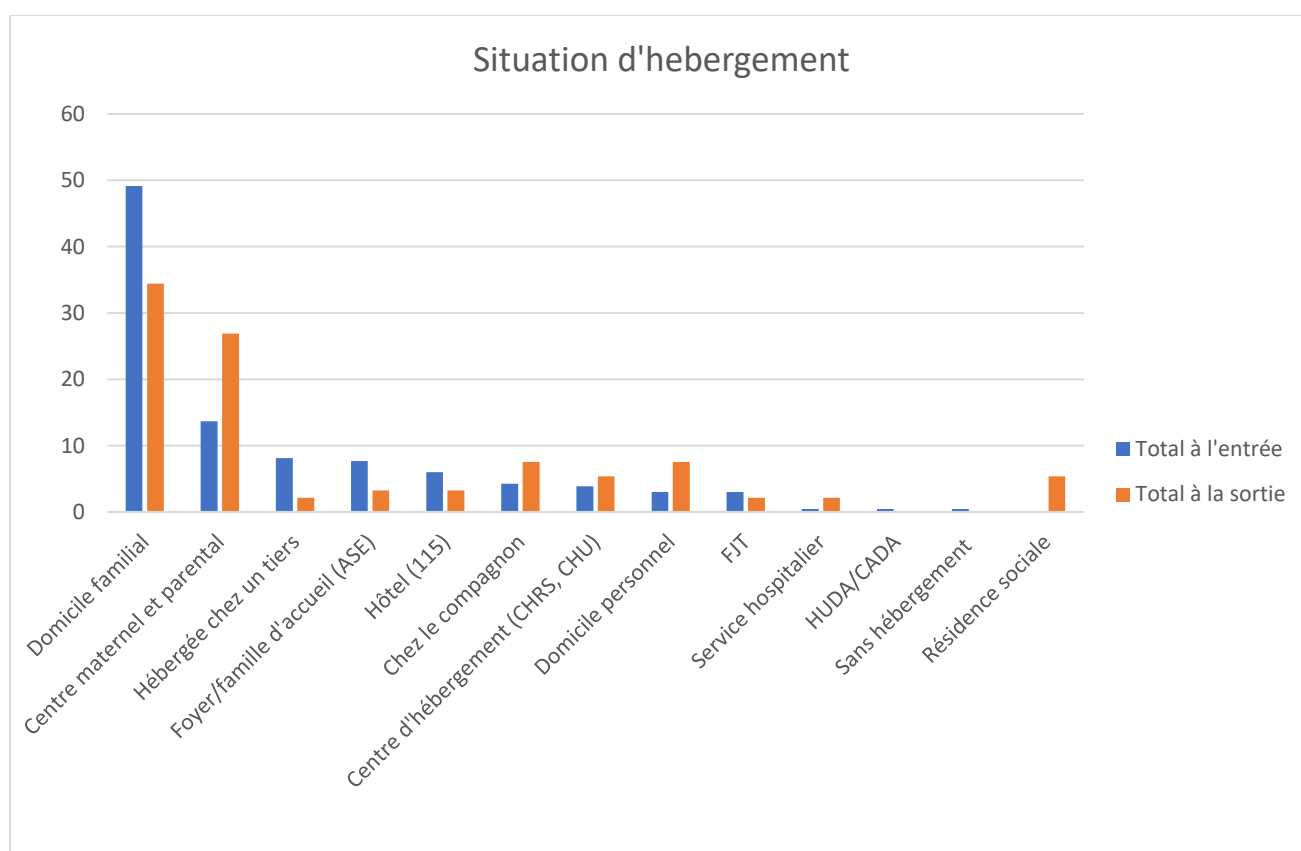
- **Ressources financières insuffisantes :** 71 % à l'entrée → 40 % à la sortie
- **Bénéficiaire d'un suivi social :** 62 % à l'entrée → 85 % à la sortie.

La lutte contre l'exclusion et l'isolement social repose en amont sur une capacité de repérage précoce des situations de vulnérabilité, rendue possible par un maillage partenarial structuré. L'intervention des partenaires de proximité, en particulier des PMI et des établissements scolaires, constitue ainsi un levier déterminant pour prévenir l'installation durable de l'exclusion.

Dans ce contexte, le SAMELY occupe une fonction d'interface territoriale, en assurant la coordination entre les acteurs éducatifs, sanitaires et sociaux, et en favorisant l'orientation vers des accompagnements adaptés. Cette logique partenariale contribue à inscrire les jeunes mères dans des réseaux de soutien, condition essentielle pour rompre l'isolement social et sécuriser les parcours dès les premières étapes de l'accompagnement.

6.1 Isolement social, configurations familiales et sécurisation résidentielle

Les situations d'isolement social observées en 2025 sont étroitement liées aux configurations familiales et aux conditions d'hébergement des jeunes femmes accompagnées.



La configuration familiale constitue un facteur structurant de cet isolement : 35 % des mères exercent seules l'autorité parentale. Lorsque l'autorité est conjointe, l'implication effective du père est souvent limitée, renforçant la charge maternelle et l'isolement relationnel.

Dans ce contexte, l'orientation vers des solutions d'hébergement adaptées (centres maternels et parentaux) s'inscrit dans une logique de stabilisation et d'étayage du lien mère-enfant. **Environ un tiers des jeunes femmes accompagnées sont hébergées pendant une moyenne ou longue durée en centre maternel.** L'augmentation des orientations au cours de l'accompagnement reflète un repérage progressif des vulnérabilités, parfois invisibles à l'entrée, et une adaptation des réponses en lien avec les partenaires territoriaux.

6.2 accès aux droits ressources et inclusion sociale

La lutte contre l'exclusion se traduit également par un renforcement de l'accès aux droits et des ressources. L'étroite collaboration de l'équipe du SAMELY avec les services sociaux (SSD, CCAS...) vise une réduction des situations de non-recours et un accès progressif aux dispositifs de droit commun.

Ces évolutions s'inscrivent dans les orientations nationales portées par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et par la stratégie des 1000 premiers jours, qui rappellent le rôle déterminant de l'accès aux droits, de la prévention précoce et de la sécurisation des conditions de vie dans la lutte contre l'isolement social et les inégalités dès la petite enfance.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 s'inscrit pour le SAMELY dans un contexte marqué par une précarisation croissante des jeunes femmes accompagnées. Les situations rencontrées apparaissent plus complexes, cumulant fragilités sociales, isolement familial, instabilité résidentielle, vulnérabilités psychiques et difficultés d'accès aux droits. À ces réalités s'ajoutent des parcours migratoires parfois marqués par des ruptures, des traumatismes ou une méconnaissance des dispositifs, renforçant le risque d'invisibilisation et de non-recours aux services de droit commun.

Dans ce contexte, l'enjeu du SAMELY en 2026 est la consolidation qualitative des accompagnements, afin de répondre avec finesse et cohérence à des situations de plus en plus imbriquées.

Le renforcement des partenariats stratégiques constitue un axe central. Face à des dispositifs souvent saturés, le SAMELY poursuivra son travail de coordination avec les acteurs de l'éducation, de la périnatalité, de la santé et de la santé mentale. L'objectif est de fluidifier les parcours, sécuriser les orientations et éviter les ruptures, en confortant son rôle d'acteur pivot, complémentaire des dispositifs existants.

La montée des fragilités psychiques observées chez les jeunes femmes accompagnées appelle également une attention accrue aux enjeux de santé mentale. La formation des équipes en matière de transculturalité, l'amélioration du repérage des situations de violence avec l'élaboration d'outils de repérage et le renforcement des articulations avec les partenaires spécialisés, permettront l'amélioration de l'accompagnement dans une logique de prévention, de protection et de sécurisation des parcours.

Les disparités territoriales et les contraintes de financement invitent également à une vigilance accrue. Les réponses devront être adaptées aux réalités locales sans compromettre l'équité d'accompagnement. Dans un environnement budgétaire contraint, la lisibilité des actions et le dialogue avec les partenaires et financeurs seront déterminants pour garantir la continuité des projets au bénéfice des jeunes femmes les plus vulnérables.

Enfin, une attention particulière sera portée à la valorisation du travail « invisible » d'accompagnement : temps d'écoute, soutien informel, coordination, médiation et sécurisation progressive des situations. Ce travail, essentiel dans des contextes de grande précarité, constitue le socle d'un accompagnement ajusté et respectueux des rythmes et des capacités des jeunes femmes.

Ainsi, 2026 s'inscrit comme une année de consolidation et d'exigence qualitative, au service d'un objectif prioritaire : renforcer la protection, l'autonomie et l'inclusion de jeunes femmes dont les situations se fragilisent et nécessitent un accompagnement toujours plus attentif, coordonné et adapté.

Annexe 1 : Bilan quantitatif des actions de soutien à la parentalité

Nombre de dyades mère-bébé participant aux actions collectives	<u>Ateliers collectifs :</u> - o Département 75 : 17 ateliers, 37 participations de mères et 20 participations de bébés - o Département 77 : 11 ateliers, 44 participations de mères et 39 participations de bébés - o Département 78 : 14 ateliers, 50 participations de mères et 32 participations de bébés - o Département 91 : 16 ateliers, 64 participations de mères et 32 participations de bébés. - o Département 93 : 17 ateliers, 37 participations de mères et 21 participations de bébés - o Département 95 : 16 ateliers, 52 participations de mères et 32 participations de bébés Total : 284 participations de mères et 176 participations de bébés <u>Séjours et stages :</u> • 6 actions annuelles à la semaine : 4 séjours et 1 stage ouvert à l'ensemble des jeunes mères du service. • 20 participations pour chaque action (10 dyades) • Total de 120 participations (60 dyades) pendant 5 jours = Moyenne de 10 dyades par département
File active	File active de 25-27 accompagnements à l'instant T pour chaque coordinatrice. Mise en place d'une liste d'attente si trop d'orientations à la même période.
Répartition de l'équipe	• 1 ETP coordinatrice par département • 0,5 ETP de psychologue par département • 0.5 ETP cheffe service par département • 0,2 ETP de direction par département + fonctions supports au siège
Spécificités territoriales	- 77 et 91 : Spécificité territoriale avec de très grands territoires nécessitant d'aller chercher les jeunes femmes pour qu'elle vienne aux actions collectives. - 95 et 78 : Nécessité de trouver des lieux partenaires pour faire les actions collectives car pas de locaux propres - 93 et 75 : Partenariat avec le CRJV propice au développement des actions collectives